

3^{ème} CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2024

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier,
portant sur un sujet d'économie

EPREUVE N° 3

Durée : 4 h
Coefficient : 3

SUJET : Impacts de la démographie sur l'économie des territoires

DOCUMENTS JOINTS

Document 1	Ginibrière G., 20/05/2021, Il faut rapprocher développeurs économiques, urbanistes et aménageurs », La Gazette des Communes	Page 3
Document 2	Aglietta M., Blanchet D., Héran F., 2002, Démographie et économie, Conseil d'Analyse Economique, pp. 323-330	Page 6
Document 3	Février 2011, Dossier Economie résidentielle, Du diagnostic à la stratégie, ETD, pp. 38-42	Page 14
Document 4	Davezies L., 2009, L'économie locale résidentielle, Géographie, économie, société, pp. 47-53.	Page 19
Document 5	Plantade C., 01/09/2023, Emplois, comptes publics : ces conséquences économiques préoccupantes du vieillissement de la population, Le Figaro	Page 26
Document 6	La Silver économie, une filière d'avenir, CCI Actualités,	Page 28
Document 7	Gosse B., 07/03/2023, L'emploi des seniors, une culture des âges à faire évoluer, La Tribune	Page 29

Document 8	Michaux J., 21/12/2022, D'ici à 2070, des régions de moins en moins peuplées et des départements vieillissants, La Gazette des Communes	Page 32
Document 9	Brunet L., 30/12/2020, Déclin démographique dans la Nièvre : les causes et les raisons d'espérer, Le Journal du Centre	Page 35

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

« Il faut rapprocher développeurs économiques, urbanistes et aménageurs »

Publié le 20/05/2021 • Par [Gaëlle Ginibrière](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)

Fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation, le CNER publie le 20 mai 2021 un ouvrage, intitulé "L'aménagement économique des territoires". Experts, chercheurs et praticiens y invitent à repenser les métiers et l'exercice du développement économique et de l'aménagement. Vincent Gollain, directeur du département "économie" de l'Institut Paris Région qui a codirigé le livre, Antoine Angeard, délégué général du CNER, et Clémence Binet, responsable des études au CNER, reviennent sur quelques-uns des thèmes qui y sont développés.

Quel est l'objectif de cet ouvrage qui réunit les contributions d'une trentaine d'auteurs ?

Vincent Gollain : Notre point de départ est un constat : notre monde n'est plus celui de la grande consommation où le développement économique se fait par extension en gagnant sur les campagnes et l'extérieur des villes. Or beaucoup de développeurs économiques ont encore en tête un modèle ancien, qui atteint ses limites et ne correspond plus aux besoins. Deux types de métiers sont particulièrement impactés par ces changements : d'un côté, les aménageurs et les urbanistes, de l'autre, les développeurs économiques : ils se connaissent, mais ne travaillent pas assez ensemble.

Antoine Angeard : Au CNER, nous constatons les silos entre ces professionnels, issus de formations et de réseaux distincts, qui se côtoient sans vraie collaboration. Et ce n'est pas qu'un manque de volonté, mais aussi de vocabulaire commun : ils ont du mal à se comprendre. Le cœur du livre porte sur la façon de rapprocher ces deux acteurs pour répondre à la fois aux enjeux de valorisation du territoire et à la demande des entreprises.

Quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales dans ce rapprochement ?

VG: Poussées par la loi « Notre », les intercommunalités se sont structurées et sont montées en compétences à partir de l'héritage économique des communes. Elles ont cette problématique car elles comptent en leur sein les deux métiers, et se rendent compte qu'il n'est pas toujours évident de les faire travailler ensemble. Les uns viennent du milieu de la planification avec une logique descendante, les autres sont en relation avec les préoccupations plus immédiates des entreprises. Les deux démarches ont intérêt à se rejoindre. Pour cela, il faut passer des concepts à une approche plus ciblée, partant des besoins et balayant l'ensemble des sujets, depuis l'accueil d'entreprises jusqu'au rendement des espaces économiques au sens de la fiscalité locale.

Vous mettez en avant les pratiques de quatre agences de développement « mixtes », c'est-à-dire couplant à la fois l'urbanisme et le développement économique. Est-ce un modèle d'avenir ?

Clémence Binet : Il y a eu d'autres exemples, par le passé, d'agences mixtes, qui ont fini par se scinder. Il est difficile d'en faire un modèle de développement absolu, tout dépend du territoire, des jeux d'acteurs locaux. Aménageurs et développeurs économiques peuvent d'ailleurs très bien travailler ensemble sans forcément être réunis dans une même agence.

VG : La question est de réfléchir en termes de métiers, et notamment ceux de la connaissance des territoires. Ce qui compte, c'est avant tout la notion d'intelligence collaborative, sur laquelle revient d'ailleurs l'un des experts dans le livre.

Quel est l'impact de la crise sanitaire sur les réflexions en matière de développement économique et d'aménagement territorial ?

VG : La façon de faire de l'aménagement est en transformation depuis des années, la crise a accéléré ce mouvement. Par exemple, elle a poussé la

dimension « numérisation », dont on pense qu'elle est invisible, ce qui n'est pas le cas. Les couvertures 4G et 5G impliquent l'installation de data centers, accroissent la capacité des territoires à accueillir des télétravailleurs ou des usines du futur, très urbaines. Il s'agit d'une transformation profonde, dont l'aménagement économique doit tenir compte, par exemple, à travers un aménagement serviciel des territoires.

AA: L'aspect verdissement s'accroît. Aménageurs et développeurs économiques doivent prendre conscience de cette dynamique pour en faire une force et l'intégrer de façon optimale dans leur réflexion plutôt que de le vivre comme une contrainte. L'enjeu est aussi celui de l'amélioration du bien-être, qui apparaît désormais comme une attente essentielle.

Comment les collectivités peuvent-elles intégrer la démographie, présentée dans le livre comme un moteur du développement économique ?

VG : La question de la démographie se traduit par l'attractivité résidentielle. Les agences d'urbanisme et touristiques s'y intéressent de plus en plus, s'adressant à la fois aux salariés et aux entrepreneurs, qui sont parfois les deux à la fois. Maintenir des gens dans les campagnes ou les zones périurbaines peut, par exemple, passer par le développement de tiers-lieux, à condition de se poser la question de ce que l'on y fait, des interactions sociales qui s'y développent.

AA : La crise sanitaire a accéléré ces questionnements. Les agences d'attractivité qui, pendant longtemps, se sont concentrées sur l'attraction des investisseurs et des entreprises, s'étaient déjà penchées sur l'attraction des talents. Depuis le premier confinement, elles surfent sur la vague de fuite des grandes métropoles, avec une réflexion des acteurs territoriaux sur la façon d'aménager pour répondre à ces nouveaux besoins. Mais il ne faut pas rêver, il n'y aura pas de renversement des équilibres territoriaux.

Complément G

La situation des plus âgés sur le marché du travail

Geneviève Canceil

*Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques,
ministère de l'Emploi et de la Solidarité*

La population active française devrait cesser de croître, puis commencer à baisser au tournant de la décennie. Dans le même temps, la part des plus âgés dans la population active va augmenter, avec l'arrivée dans ces tranches d'âge des générations du baby-boom. Par conséquent, la baisse du chômage attendue à cet horizon passe inévitablement par une amélioration des taux d'emploi aux âges élevés. Dans ce contexte, l'examen de la situation des plus âgés sur le marché du travail, et de son évolution au cours de la phase de reprise qu'a connue l'économie française au cours des dernières années, revêt un intérêt particulier.

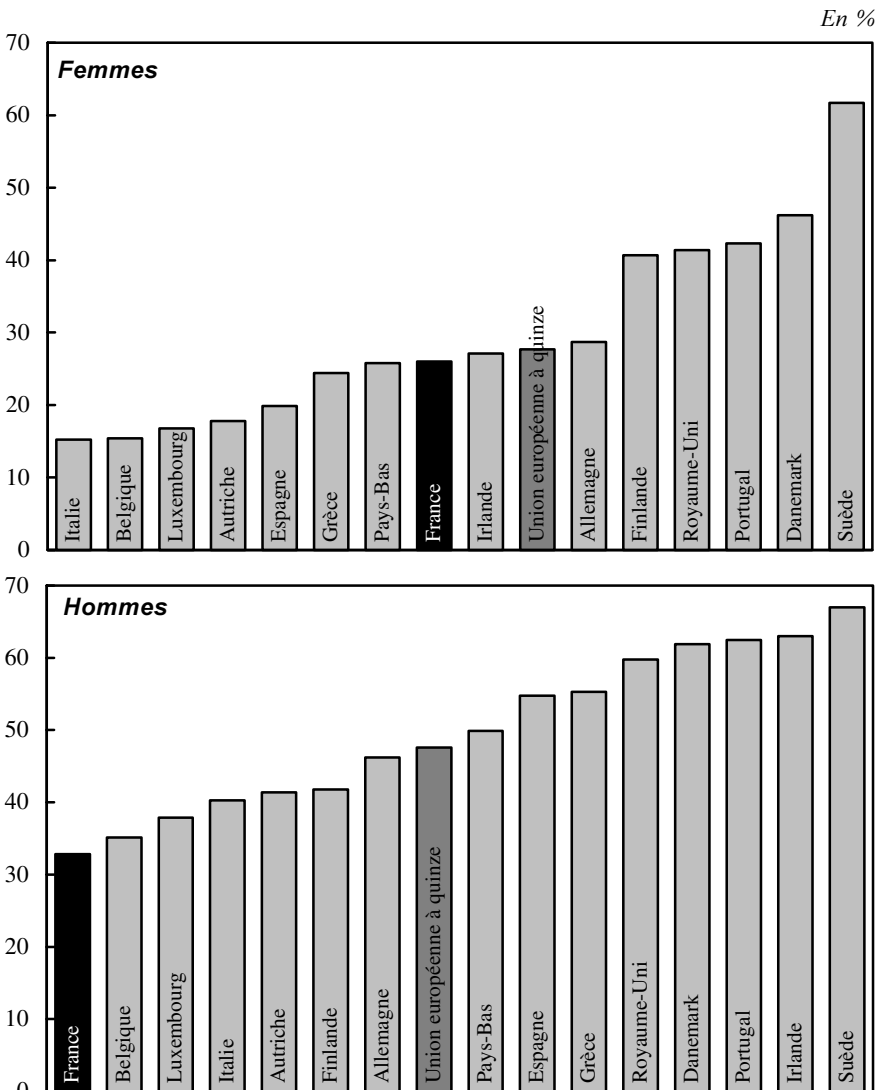
1. La France se distingue au sein de l'Union européenne par un taux d'emploi masculin en fort recul dès 55 ans

Le Sommet européen de Stockholm a fixé à l'Union européenne un taux d'emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans, hommes et femmes confondus, de 50 % à l'horizon 2010. Aujourd'hui, la France se situe très loin de cet objectif. Dans cette classe d'âge, le taux d'emploi de la France est en 2000 de 32,8 % pour les hommes et de 26,0 % pour les femmes, contre respectivement 47,6 et 27,7 % pour la moyenne européenne⁽¹⁾.

(1) Eurostat, données harmonisées.

Si la France est classée à peu près dans la moyenne pour les femmes, c'est en raison d'une plus forte tradition de participation féminine au marché du travail que dans d'autres pays européens comme l'Italie ou l'Espagne (graphique 1a). En conséquence, alors que certains pays pourront se rapprocher « naturellement » de l'objectif avec l'arrivée dans la fenêtre d'âge considérée de générations de femmes plus actives, la France a peu à gagner de ce côté-là, le taux d'activité des générations successives attendues s'étant stabilisé.

1. Taux d'emploi des 55 à 64 ans



Source : Eurostat.

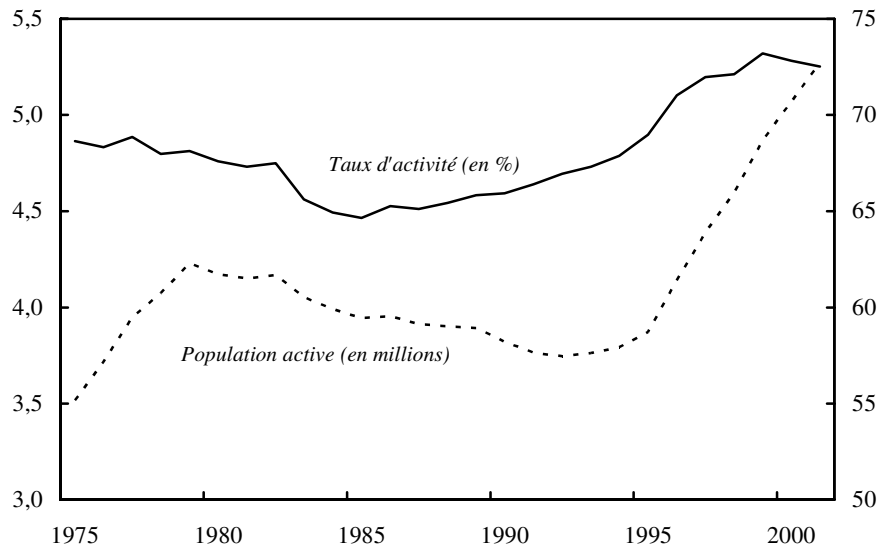
En revanche, pour les taux d'emploi masculins aux âges élevés, la France se classe en dernière position (graphique 1b). Deux particularités françaises concourent à ce résultat : une limitation institutionnelle de l'activité (la retraite à 60 ans) et une régulation du marché du travail par des retraits anticipés de salariés âgés qui affecte fortement la tranche d'âge des 55-59 ans.

2. L'activité des quinquagénaires tend à la baisse chez les hommes et se stabilise chez les femmes

Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des quinquagénaires tous sexes confondus, on observe une remontée du taux d'activité depuis la fin des années quatre-vingt, où des minima de 65 % environ avaient été atteints (graphique 2). En mars 2001, le taux d'activité de la classe d'âge des 50-59 ans s'établit à 72,5 % (soit 82,3 % pour les 50-54 ans et 59,3 % pour les 55-59 ans), en léger retrait depuis l'année 1999.

Cette évolution repose sur un double impact de modifications structurelles : la montée régulière de l'activité féminine, dont l'incidence tend à s'estomper, est relayée depuis 1995 par l'arrivée des générations du baby-boom parmi les quinquagénaires⁽²⁾.

2. Évolution de l'activité des 50-59 ans



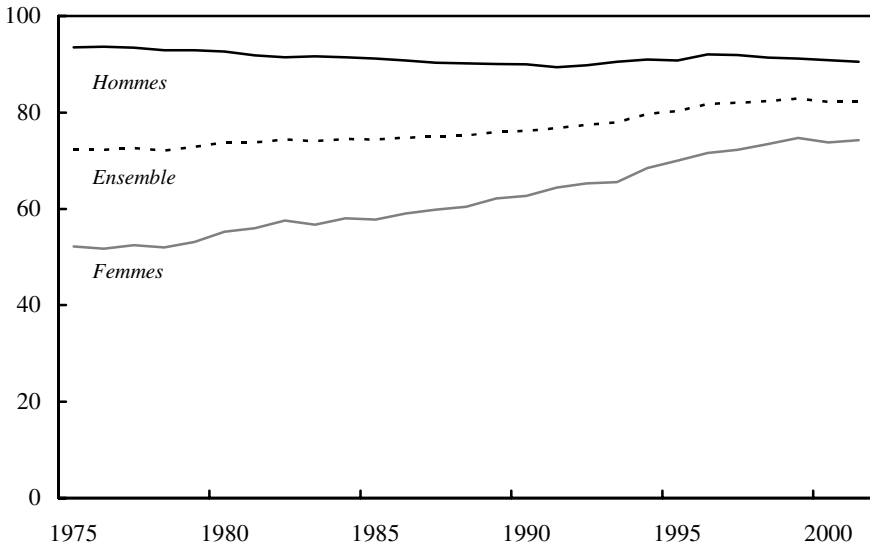
Source : INSEE.

(2) Dans le premier cas, l'effet tient à des modifications de comportement : les générations de femmes qui atteignent l'âge de 50 ans ont été plus actives tout au long de leur vie que celles qui quittent le champ d'observation à 60 ans. Dans le second cas, l'effet est purement démographique : les générations qui atteignent l'âge de 50 ans sont plus nombreuses que celles qui parviennent à 60 ans, les premières ayant naturellement des taux d'activité plus élevés que les secondes.

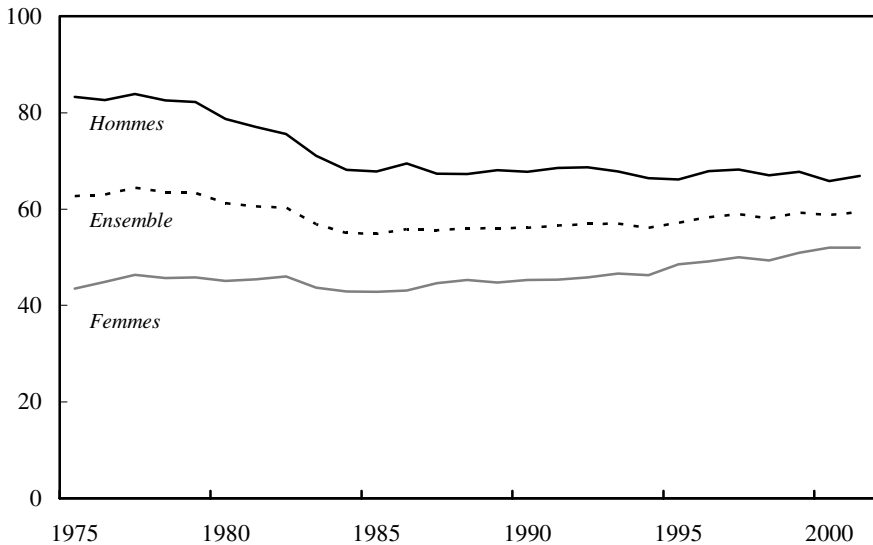
Sur le long terme, les taux d'activité masculins entre 50 et 54 ans sont restés voisins de 90 % tandis que les femmes rattrapaient une grande partie de leur retard (graphique 3a). Entre 55 et 59 ans, la poussée plus modeste de l'activité féminine n'a pas suffi à compenser le net recul de l'activité masculine à partir de 1980 (graphique 3b).

3. Taux d'activité depuis 1975

a. 50 à 54 ans



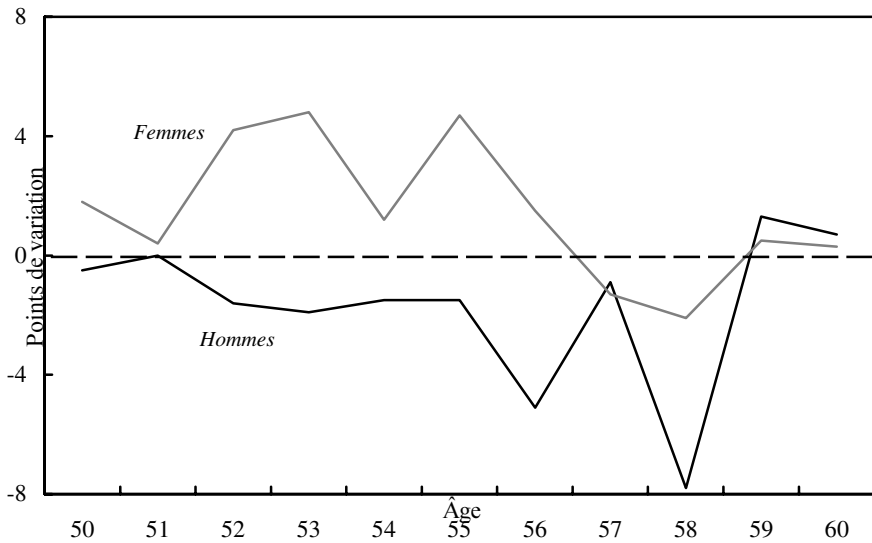
b. 55 à 59 ans



Source : INSEE

Au cours de la période récente, en dépit de la reprise économique, les taux d'activité des quinquagénaires de sexe masculin continuent à se dégrader tandis que la progression des taux féminins se ralentit (graphique 4). Jusqu'à 55 ans, les taux d'activité masculins baissent légèrement, d'un point et demi en moyenne entre mars 1997 et mars 2001 ; au-delà de 55 ans, le recul de l'activité masculine reste important (près de 5 points en moyenne entre les mêmes dates pour les hommes âgés de 56 à 58 ans).

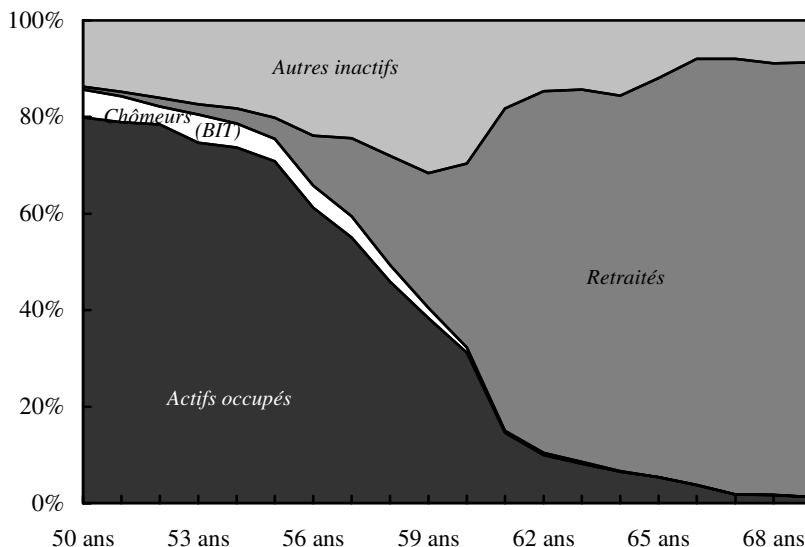
4. Variation des taux d'activité des quinquagénaires entre 1997 et 2000



Source : INSEE.

En mars 2001, la situation au regard du marché du travail entre 50 et 69 ans est fortement contrastée selon l'âge (graphique 5). Le taux d'emploi se dégrade entre 50 et 55 ans et chute brusquement au-delà : il passe de 70,9 % à 55 ans à 31,2 % à 60 ans. De façon symétrique, la proportion de retraités ou préretraités s'accroît tout aussi rapidement (de 4,3 % à 55 ans à 38,2 % à 60 ans). Cette catégorie est alimentée avant 60 ans, non seulement par les bénéficiaires des régimes de retraite spéciaux, mais aussi par les sortants du marché du travail accédant à une préretraite, en général dans le cadre d'un plan social. La proportion de chômeurs décroît quand l'âge s'élève ; mais on peut penser que certains chômeurs se découragent ou encore renoncent à rechercher un emploi en raison de quelque handicap et transitent de ce fait par la catégorie des « autres inactifs » en attendant de faire valoir leurs droits à retraite.

5. Situation sur le marché du travail selon l'âge en mars 2000



Source : INSEE.

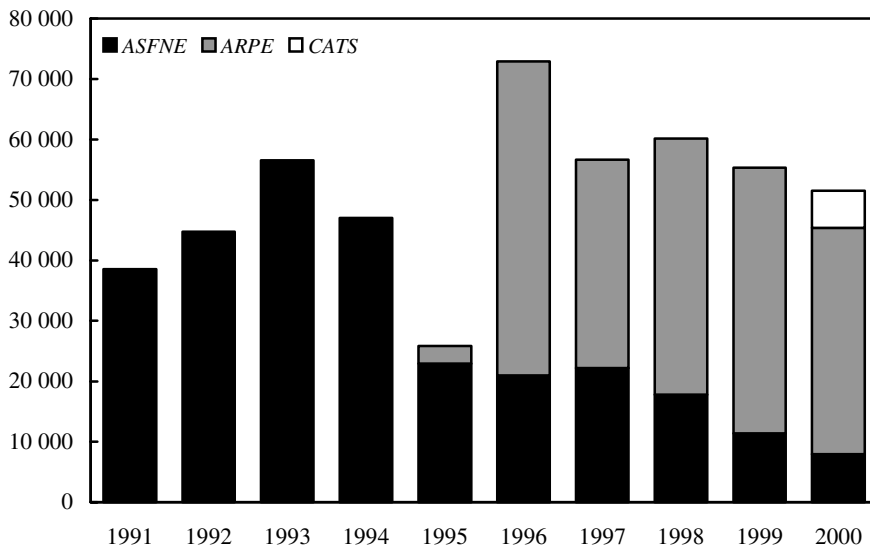
3. Les situations aux marges de l'activité se développent : préretraites et dispensés de recherche d'emploi

En dépit de l'amélioration de la situation sur le marché du travail jusqu'au premier trimestre de l'année 2001, on observe un recours persistant des entreprises aux dispositifs de cessation anticipée d'activité mis en place par l'État ou les partenaires sociaux : préretraites totales (ASFNE, ARPE, CATS) et dispensés de recherche d'emploi (DRE).

La forte demande qui émane des acteurs économiques en faveur du maintien de ces dispositifs se traduit par le dynamisme avec lequel se développent de nouveaux dispositifs. Lorsque l'État met un frein aux entrées en ASFNE, l'ARPE à l'initiative des partenaires sociaux vient s'y substituer ; et lorsque ce dernier dispositif est à son tour mis en veilleuse, les CATS prennent le relais avec vigueur (graphique 6). Les préretraites totales concernent quelque 150 000 personnes à fin 2000 (voir tableau). S'ajoutent à cet ensemble les préretraites d'entreprise, en plein essor, mais qui ne font l'objet d'aucune estimation chiffrée.

De leur côté, les chômeurs de plus de 55 ans (de 57 ans et demi seulement pour les bénéficiaires de l'assurance chômage qui ne justifient pas de 160 trimestres de cotisation à l'assurance vieillesse) peuvent demander à être dispensés de recherche d'emploi en attendant de faire valoir leurs droits à retraite. Cette mesure intéresse avant tout les chômeurs indemnisés.

6. Flux d'entrée annuels dans les dispositifs de préretraite



Source : UNEDIC.

Préretraités et dispensés de recherche d'emploi (DRE) (bénéficiaires en fin d'année)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Préretraités	156 762	180 197	172 968	167 412	159 929	152 652
• ASFNE	153 856	129 997	107 238	90 313	74 178	59 939
• ARPE	2 906	50 200	65 730	77 099	85 751	86 580
• CATS	—	—	—	—	—	6 133
DRE	276 211	270 244	274 977	283 547	325 164	348 824
Total	432 973	450 441	447 945	450 959	485 093	501 476

Source : UNEDIC.

En juillet 1999, une modification réglementaire a baissé de 57 ans et demi à 55 ans la limite d'âge de la DRE pour certains chômeurs. De ce fait, les effectifs de dispensés de recherche d'emploi ont fortement progressé (augmentation de 40 000 entre fin 1998 et fin 1999). On compte 350 000 DRE indemnisés à fin 2000.

Au total, sans tenir compte des bénéficiaires de préretraite d'entreprise et, marginalement, des DRE non indemnisés, catégories non dénombrées, ce sont 500 000 personnes, âgées pour l'essentiel de 55 à 60 ans qui, à fin 2000, se situent aux marges du marché du travail⁽³⁾.

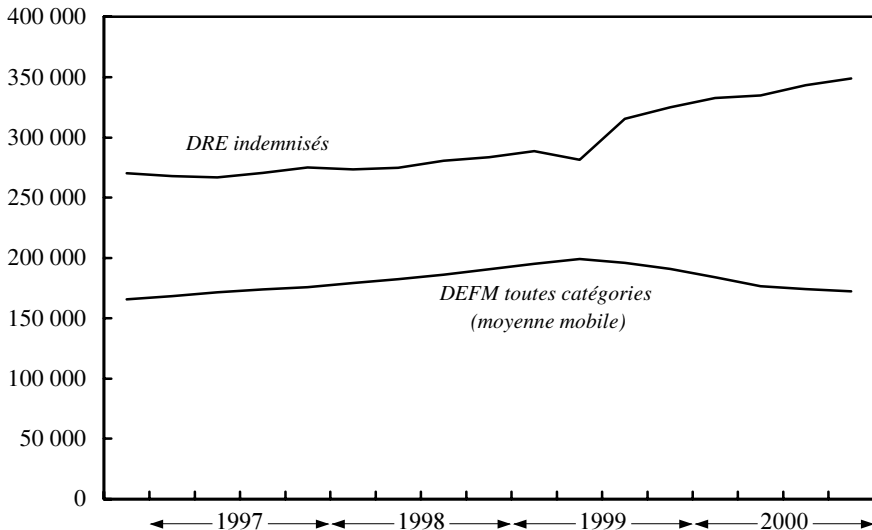
(3) Voir Anglaret D. (2001) : « Les quinquagénaires entre l'activité et la retraite », *Premières Synthèses de la DARES*, 01.10, n° 41.2, DARES.

4. Les chômeurs âgés ont peu profité de la reprise

En dépit de la reprise, les chômeurs âgés ont continué à affluer à l'ANPE, peu appréciés des entreprises attachées avant tout à rééquilibrer la pyramide des âges de leur personnel, écartés en pratique de la formation continue. Alors que les entrées à l'ANPE sont restées nettement orientées à la baisse de 1997 jusqu'à fin 2000, pour les jeunes comme pour les « adultes », les inscriptions de chômeurs âgés n'ont pas faibli. De plus, ces derniers demeurent inscrits au chômage plus longtemps, en moyenne 16 mois contre 10 mois pour les chômeurs âgés de 25 à 49 ans. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (dans toutes les catégories) et âgés de 50 ans ou plus a diminué de 1,8 % seulement au cours de l'année 2000, contre une baisse de 11,1 % pour l'ensemble des demandeurs.

Les « mesures d'âge » évoquées ci-dessus contribuent donc à désengorger un marché du travail peu favorable aux quinquagénaires. Le modeste recul du chômage des plus âgés d'entre eux sur la période récente est plus que largement compensé par l'extension des passages en DRE (graphique 7). En un an, l'effectif des chômeurs de 55 ans ou plus (toutes catégories de demandeurs) a diminué de 10 000 tandis que les dispensés de recherche d'emploi progressaient de 24 000.

9. DRE et demandeurs d'emploi de 55 ans ou plus



Source : UNEDIC et DARES-ANPE

(.../...)

Annexe



1. Eléments sur l'origine et la diffusion de la notion d'économie résidentielle dans le débat public

1.1. Une notion qui s'est progressivement installée dans le débat public...

Il n'y a qu'à observer le nombre d'occurrences recensées sur Google lorsque l'on saisit l'expression « économie résidentielle » (plus de 25 000) pour constater le vaste degré de diffusion de la notion dans le débat public aujourd'hui. Cette notion n'a cependant pas connu un succès immédiat et son processus de diffusion a été particulièrement progressif. Il trouve son point de départ dans les travaux développés par Laurent Davezies, chercheur à l'Université Paris XII et spécialiste des dynamiques territoriales, au tout début des années 2000. Les travaux de Davezies, particulièrement novateurs, ont franchi un premier palier sous l'impulsion de la Caisse des dépôts et consignations et de la Datar qui financent en 2003 deux études d'envergure nationale. La première, financée par la Caisse, portait sur l'identification des formes de développement territorial en France. Déployée à l'échelle des zones d'emploi, cette étude marque sans doute le réel point de départ de la large diffusion, voire de la vulgarisation, de la problématique résidentielle dans le débat public. Elle constitue la première démonstration empirique de grande ampleur de l'importance des mécanismes extra-productifs, particulièrement résidentiel, dans la dynamique de développement des territoires. La seconde, financée cette fois par la Datar, s'inscrivait directement dans la même logique mais portait sur l'analyse des formes de développement et de l'économie résidentielle à l'échelle des aires urbaines françaises. De nombreux travaux complémentaires et d'approfondissement, notamment sur la question de l'articulation de l'économie productive et de l'économie résidentielle ou du déploiement de l'économie résidentielle à l'échelle de l'Île-de-France, et plus récemment de mise à jour de ces analyses au regard notamment de la dernière entrée en récession ont contribué à asseoir la notion d'économie résidentielle dans le débat public durant toute la décennie⁽⁹⁾.

En parallèle, un grand nombre d'études, commanditées à l'échelle locale, ont été également engagées et ont participé largement au processus de diffusion. Sans être exhaustif, on citera les agglomérations du Puy-en-Velay et de Nice Côte d'Azur, les Conseils généraux de l'Hérault et du Cher, les Conseils régionaux de Provence - Alpes - Côte d'Azur et du Nord - Pas-de-Calais, certains services déconcentrés de l'État (Préfecture de Midi-Pyrénées, DRE du Centre, DDE de Lozère...), qui, sensibilisés sur la question et curieux de mesurer l'ampleur du phénomène sur leur périmètre, ont commandité des missions de diagnostics économiques, notamment auprès de Laurent Davezies ou de Magali Talandier.

(9) Nous ne citons ici que les trois études réalisées par Laurent Davezies qui nous semblent les plus importantes. « Un essai de typologie des formes du développement territorial en France » - Rapport préparé pour l'Institut Caisse des dépôts pour la recherche et la Direction du développement territorial de la Caisse des dépôts, 2003. « La diversité des formes du développement local dans les villes françaises - Un essai de typologie des 354 aires urbaines françaises en fonction de la structure des moteurs du développement » - Rapport préparé pour la Datar, 2003. « La crise est nos territoires : premiers impacts » - Rapport préparé pour l'AdCF, la Caisse des dépôts et l'Institut CDC pour la recherche, 2010.

C'est sur la base de ces multiples travaux, engagés tant au niveau national que local, complétés de nombreux articles, communications et colloques abordant de près ou de loin le sujet, que la notion d'économie résidentielle a pris une place croissante dans les débats et la réflexion sur les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

Son déploiement a suscité et suscite encore de nombreuses et parfois vives réactions allant de l'enthousiasme pour certains acteurs à la condamnation par d'autres, qui ne perçoivent que ses effets pervers et doutent de sa durabilité par opposition aux activités productives concurrentielles, plus nobles et créatrices de valeur. Cette opposition, fréquemment rencontrée, traduit une représentation assez restrictive des mécanismes du développement territorial qui s'émancipe largement des réflexions posées par Davezies⁽¹⁰⁾.

Les recherches de Laurent Davezies ont encouragé un certain nombre de chercheurs et institutions à s'engager dans cette voie. On pensera du côté de la recherche académique aux travaux conduits par exemple par le Centre d'économie et sociologie appliquée à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER) associé au Cemagref sur la localisation des services résidentiels⁽¹¹⁾ ou à Christophe Terrier, chercheur spécialiste du tourisme et des mobilités touristiques. Ce dernier, frappé par le développement incessant de la mobilité, et plus particulièrement du tourisme, qui crée une dissociation croissante entre temps et lieux de production et de consommation, propose de faire évoluer la notion d'économie résidentielle vers la notion moins restrictive d'économie présente qui ne fait plus référence à la seule population résidente mais bien à la population réellement présente - population qui se compose à la fois des résidents et des «séjournants».

Autre signe manifeste de son succès, la notion d'économie résidentielle a connu une forme de quasi «institutionnalisation» sous l'impulsion de l'Insee en 2007 qui a pris l'initiative, pour l'année 2006, d'évaluer le volume d'emplois dits «résidentiels» à partir d'une nouvelle source statistique visant à appréhender avec plus de précision l'orientation des systèmes productifs territoriaux (le fichier CLAP [connaissance locale de l'appareil productif]). La source regroupait les secteurs d'activité en trois «sphères» : la sphère productive, la sphère publique et la sphère résidentielle. En 2007, dans la lignée des travaux complémentaires développés par Terrier, l'Insee a fait évoluer la notion de sphère en ne retenant plus que deux nomenclatures : la sphère présente et la sphère non présente.

Définition des Sphères économiques par l'Insee depuis 2007

La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentes sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Remarque : la sphère publique disparaît au profit d'une appartenance au domaine public qui peut se combiner avec l'une ou l'autre des deux sphères économiques.

(10) Davezies se défend d'ailleurs régulièrement d'être un défenseur de l'économie résidentielle en expliquant qu'il n'a fait que pointer du doigt l'existence d'un phénomène dont il perçoit bien évidemment les défauts et les limites mais aussi les avantages.

(11) « Localisation des services résidentiels. Analyse de la territorialisation de l'économie résidentielle à l'échelle intramétropolitaine » - Rapport préparé par le CESAER & le Cemagref pour le compte de la Diact, 2008.

Bien que faisant aujourd'hui partie intégrante du discours « officiel » et des débats sur l'aménagement du territoire et la question du développement territorial, son niveau de diffusion n'en reste pas moins encore assez hétérogène et parcellaire dans les territoires.

... mais se diffuse de manière encore assez hétérogène dans les territoires

Les territoires, même si la notion d'économie résidentielle ne leur est pas totalement inconnue, ne semblent que rarement en capacité d'en proposer une vision claire et précise. La variation du degré de pénétration de la notion d'économie résidentielle dans les territoires peut trouver différentes sources d'explication :

- Selon le type d'espace. Les territoires ruraux paraissent spontanément plus à même de recevoir et de s'approprier la notion d'économie résidentielle que les espaces urbains. Souvent marqués par une nette spécialisation résidentielle qu'ils mesurent intuitivement et empiriquement et un déficit en avantages productifs concurrentiels au regard des espaces urbains, les territoires ruraux peuvent percevoir ce phénomène comme une alternative de développement.
- Selon leur géographie et de leur histoire. Les bastions productifs du Nord et de l'Est de la France par exemples demeurent souvent plus hermétiques, du fait de leur culture industrielle séculaire, à cette nouvelle représentation du développement territorial. À contrario, les territoires de l'ouest atlantique et du sud méditerranéen profitent souvent d'une dynamique spontanée et naturelle de l'économie résidentielle dont ils mesurent le rôle avant même de l'avoir évaluée précisément, ce qui les rend plus ouvert à cette notion. La dernière récession, particulièrement aiguë dans les territoires industriels, pourrait cependant provoquer une remise en question accélérée des représentations qui y dominent et les conduire à s'ouvrir à la notion d'économie résidentielle comme ressource complémentaire de développement.
- Selon l'échelon de collectivités locales. Communautés de communes et Communautés d'agglomération semblent présenter un plus grand degré d'ouverture et d'appropriation que les Conseils généraux et les Conseils régionaux à la notion d'économie résidentielle. Dans un article paru dans les Annales de la recherche urbaine, Daniel Béhar et Philippe Estèbe démontrent ainsi, après analyse des schémas régionaux de développement économique, que les régions françaises, imprégnées des modèles d'analyse productivistes, déclinent plutôt leur stratégie de développement suivant le modèle de celle de l'État sans généralement y intégrer la question résidentielle⁽¹²⁾.
- Selon le type d'organisation institutionnelle. Structurées suivant des modalités verticales, les agglomérations ressortent comme étant moins à l'aise que les territoires de projet (pays, PNR...) pour s'approprier une notion aussi transversale que l'économie résidentielle. Une explication peut aussi être trouvée du côté de la fiscalité. Contrairement aux pays qui ne disposent pas de fiscalité propre, les anciennes modalités de calcul de la taxe professionnelle ont pu encourager, consciemment ou inconsciemment, les agglomérations à polariser leur attention sur les activités productives concurrentielles et à délaisser l'économie résidentielle, beaucoup moins porteuse. La réforme de la taxe professionnelle, dont les premières simulations réalisées par la DGCL montrent qu'elle va très clairement favoriser les territoires à vocation plutôt résidentielle au détriment des territoires productifs, devrait de ce point de vue redonner une nouvelle acuité aux débats sur l'économie résidentielle et encourager les élus locaux à s'intéresser de plus près à cette question.

(12) Ce constat mérite d'être tempéré aujourd'hui, les régions PACA et Nord - Pas-de-Calais ayant engagé différents travaux sur le poids de l'économie résidentielle et de la consommation dans leur territoire.

1.2. Une représentation qui reste encore assez confuse

La notion d'économie résidentielle prête encore aujourd'hui à confusion, de trois manières :

- **Une perception manichéenne du développement territorial** qui revient à opposer l'économie résidentielle à l'économie productive avec deux types de posture. D'un côté, les défenseurs quasi-exclusifs de la fonction productive, qu'ils considèrent comme étant la seule « vraie » source de création de richesse, et qui stigmatisent l'économie résidentielle en tant que pure économie de la rente et dont la pérennité serait plus que soumise à caution. De l'autre, les partisans de l'économie résidentielle qui, sans renier l'impératif productif, font de l'économie résidentielle l'objet central de toutes leurs préoccupations et un moyen nécessairement efficace de revitalisation des territoires. Or l'économie résidentielle n'est ni « bonne » ni « mauvaise », elle coexiste avec l'économie productive et mérite d'être intégrée dans son étroite interrelation avec les autres dimensions des économies locales.
- **Une perception extensive** qui conduit à intégrer l'économie publique dans l'économie résidentielle alors même que leur logique et trajectoire de développement demeurent assez dissemblables. Compte tenu des modalités spécifiques de déploiement géographique de l'économie publique sur les territoires, qui suit plus ou moins bien celui de la population, et de l'économie résidentielle, dont le niveau dépend des aménités⁽¹³⁾ de ces derniers (ensoleillement, cadre de vie, offre culturelle...), il semble nécessaire de ne pas céder à une représentation simplifiée des moteurs du développement qui opposerait les seuls revenus d'origine productive concurrentielle aux revenus non productifs (soit les revenus résidentiels, publics et sociaux considérés dans un même ensemble).
- **Une perception restrictive** qui réduit l'économie résidentielle aux secteurs domestiques (c'est-à-dire aux secteurs d'activité produisant des biens et des services visant à ne satisfaire qu'une clientèle locale) voire se limiterait même pour certains aux secteurs des services à la personne et/ou à l'économie sociale et solidaire.

(13) La notion d'aménité évoque les aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont ni appropriables, ni quantifiables en termes de valeur monétaire.



**le centre de ressources
du développement territorial**

MISSION

Etd, le centre de ressources du développement territorial, assure une mission d'intérêt général au service des collectivités et de leurs groupements.

Ses services fondés sur des études et des productions méthodologiques visent à qualifier et professionnaliser les élus, techniciens et partenaires engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire et de ses déclinaisons opérationnelles.

Dans certains domaines émergents ou sur des champs encore peu investis, Etd accompagne l'expérimentation de nouvelles formes d'intervention et d'action des collectivités afin de contribuer à faire progresser les politiques publiques.

PRÉSIDENT

Marc CENSI
tél. 01 43 92 67 85

DIRECTRICE

Delphine VINCENT
tél. 01 43 92 67 85

ADHÉSION

Annabelle ZIMMERMANN
tél. 01 43 92 67 71

GOUVERNANCE

Etd est une association constituée de trois grandes catégories de membres : intercommunalités et leurs groupements, Régions et Départements.

Son conseil d'administration s'appuie sur les travaux d'un conseil d'orientation qui comprend, outre les administrateurs, des experts et des acteurs du développement territorial.

ACTIVITÉ

L'activité d'Etd est conduite pour et en partenariat avec ses usagers. Elle s'organise en 3 grands domaines :

- Observation des stratégies et des pratiques du développement territorial,
- Travaux de recherche-développement à vocation méthodologique,
- Services aux élus et techniciens engagés dans le développement territorial.

(.../...)



Etd bénéficie du soutien de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et de la Caisse des dépôts

Etd - 30 rue des Favorites - 75015 Paris | tél. 01 43 92 67 67

WWW.PROJETDETERRITOIRE.COM

L'économie locale « résidentielle »

Laurent Davezies

Professeur à l'Université Paris-Val de Marne

Résumé

Le texte se propose de présenter les principes fondamentaux de ce que l'auteur appelle l'économie « résidentielle ». Il rappelle que le fondement théorique de cette proposition réside dans les travaux déjà anciens de la « théorie de la base ».

L'auteur détaille quatre types d'économie locale : productive, publique, résidentielle et sociomédicale pour situer le résidentiel dans les autres formes possibles de création de valeur

Il montre enfin comment on peut passer de la notion de « résidentiel » à celle de « présentiel ».

© 2009 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

Summary

Residential local economy. The text aims to present the basic principles of what the author calls the «residential» economy. He recalls that the theoretical basis of this proposal lies in already old concept «theory of the base.» The author describes four types of local economy: productive, public, residential and socio-residential to locate residential in other kind of value creation He shows how we can finally move from the concept of «residential» to «attendance».

© 2009 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

Mots clés : théorie de la base, économie résidentielle, dynamiques territoriales.

Keywords: Economic based concept, residential economy, territorial dynamics.

Depuis quelques années, le paysage de l'analyse territoriale s'est enrichi d'un terme nouveau : l'« économie résidentielle ». De plus en plus souvent mobilisée par

*Adresse email : davezies@univ-paris12.fr

doi:10.3166/ges.11.47-53 © 2009 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

les experts ou les acteurs du développement local, cette expression mérite pourtant quelques clarifications.

L'économie « *résidentielle* » est une notion qui dérive des travaux de réhabilitation de la théorie de la base économique entrepris ces dernières années par l'équipe de l'Oeil à l'université Paris XII. Cette approche de la « *base économique* » a en effet connu quelques mésaventures dans les décennies passées. Largement mobilisée dans la deuxième moitié du XX^e siècle par des auteurs comme Homer Hoyt, Douglas North ou Charles Tiebout, elle est finalement rejetée par les économistes américains dans les années 1980. On¹ s'est interrogé sur les raisons de ce rejet on ne peut plus brutal (Richardson² déclare alors que : « *les modèles de la base économique devraient être brûlés sans espoir de résurrection* »).

L'idée qui ressort d'une enquête sur cet autodafé est celle d'une dérive de l'acception de la théorie de la base développée au fil des années, depuis ce qui aurait été sa naissance³, en 1916, sous la plume de Werner Sombart⁴, jusqu'aux années 1980. Formulée initialement en termes de revenus venant, de l'extérieur, irriguer les économies locales, la base économique des territoires a progressivement été assimilée à leur « *base exportatrice* » mesurée en nombre d'emplois considérés comme « *basiques* » car produisant localement des biens et des services vendus à l'extérieur du territoire considéré. En bref, on passe d'une approche initiale en termes de formation du revenu et de circulation monétaire à une approche productive ricardienne qui pose la question macroéconomique locale dans les mêmes termes que celle des nations.

Cette dérive tient pour beaucoup au fait que le chiffrage monétaire de la base économique d'une ville est longtemps apparu comme une tâche impossible, faute de statistiques détaillées sur les flux de revenu. De plus, à une époque –le milieu du XX^e siècle- ou l'essentiel des revenus captés par un territoire était la contrepartie de ses exportations de biens et services vers le reste du monde, assimiler la base économique à ses principaux facteurs locaux restait raisonnable. Homer Hoyt (1956)⁵ s'est rendu célèbre (ses travaux sur la race des habitants comme facteur de formation des prix fonciers étant moins souvent cités aujourd'hui...⁶) en proposant une méthode d'évaluation de l'emploi basique local qui a largement verrouillé cette dérive. Cette méthode, que l'on trouve dans la plupart des manuels d'économie régionale ou urbaine, est fondée sur l'usage de coefficients de

¹ Gonnard Sophie (2001) *Le procès de la base économique. Enquête sur l'interprétation, l'usage et la condamnation de la base économique par l'économie urbaine du XX^e siècle* » Mémoire de DEA. Oeil-Université Paris 12. Créteil. Polygraphié 59 pages.

² Richardson H.W. (1985) « Input-Output and Economic Base Multipliers : Looking Backward and Forward » *Journal of Regional Science*, vol. 25, n°4, pp 607-661

³ pour certains auteurs, tels P.H. Derycke (1979), il faut remonter à Cantillon pour trouver la première formulation de la théorie de la base économique.

⁴ Werner Sombart *Der Moderne Kapitalismus, Erster Band: Die Vorkapitalistische Wirtschaft*, 2nd rev. ed. (Munich: Duncker and Humblot, 1916). Voir aussi Krumme, Gunter. "Werner Sombart and the Economic Base Concept." *Land Economics* 48 (1968): 112-16.

⁵ Voir Hoyt H (1956) « Homer Hoyt on Development of Economic Base Concept » *Land Economics*, vol. 30, pp 182-186

⁶ étrange coïncidence chez ces sympathiques auteurs de la « base économique » : dans son histoire de l'analyse économique, Schumpeter n'évoque Sombart, lourdement engagé dans le nazisme, que pour signaler qu'il est le seul économiste à avoir introduit la « race » dans l'analyse économique.

localisation (ou de spécialisation) : partant d'une hypothèse d'homogénéité des territoires en termes de demande et de méthode de production, il considère que toute surreprésentation d'un type d'emploi sectoriel correspond à une activité exportatrice hors du territoire local. Grâce à (ou plutôt à cause de) lui, on peut ainsi décomposer l'emploi d'une ville entre emplois « *basiques* » et « *domestiques* ». C'est cette méthode qui va permettre une mise en œuvre généralisée de la théorie de la base en termes d'activités basiques, mesurée par leur emploi, et faire pratiquement oublier que cette théorie s'intéressait au départ à la circulation des revenus. Elle continue à faire les beaux jours des experts et consultants en développement économique local et permet, notamment, de calculer un coefficient d'induction entre emplois « *basiques* » et emplois « *domestiques* ».

Il y aurait beaucoup à dire –et à redire– sur cette méthode qui invite à de nombreuses critiques. On y reviendra plus bas à propos des données sur « *l'économie résidentielle* » proposées actuellement par l'Insee.

Pour revenir aux avatars de la base économique dans la deuxième moitié du vingtième siècle, ce glissement d'une acception monétaire de la base économique vers une autre, physique, mesurée par le nombre d'emploi des secteurs « *exportateurs* » des villes n'a fait que brouiller, au fil des années, la réalité des enjeux de développement des villes américaines.

En effet, une part sans cesse croissante des revenus entrants dans les villes ou les territoires des pays industriels n'avait rien à voir avec la production locale de biens et services *tradable*. Les pensions de retraites, les salaires publics, les prestations sociales et remboursements de soins de santé, les dépenses touristiques, les revenus d'actifs vivant dans le territoire et travaillant hors de ce territoire (navetteurs) sont autant de revenus qui viennent irriguer nos territoires sans rapport avec le niveau ou la qualité de son système productif (et même souvent de façon inversement proportionnelle !). C'est la raison pour laquelle plus le temps avançait, plus la socialisation des revenus progressait (loi de Wagner), plus la mobilité des individus –et de leurs revenus– se développait et moins l'analyse des bases économiques des territoires à partir des emplois de leur « *base exportatrice* » permettait de comprendre ou de prévoir leur développement. D'où la condamnation évoquée plus haut.

L'idée directrice qui a guidé nos travaux n'est pas originale, au contraire : elle consiste en une application « *fondamentaliste* » des premières formulations de la théorie de la base. Il s'est agi de réaliser concrètement ce que suggérait Sombart dans son texte fondateur et ce que ne font qu'esquisser, dans le registre de l'intention plutôt que de la mise en œuvre, des auteurs comme Aydalot⁷, sur l'emploi public, ou Glaeser⁸, sur la consommation : élargir la notion de moteur du développement, au-delà de la simple acception productive marchande, à l'ensemble des revenus marchands et non-marchands qui viennent irriguer l'économie des territoires.

La collecte massive et le traitement de données détaillées, notamment de la Direction Générale des Impôts, de l'Insee, des ministères du Tourisme, de la Santé ou des Affaires Sociales, a permis de réunir les éléments monétaires nécessaires à l'évaluation des bases

⁷ Aydalot Ph, *Economie régionale et urbaine*, Economica, 1986.

⁸ GLAESER Edward, KOLKO Jed, SAIZ, Albert (2001). Consumer city, *Journal of Economic Geography*, Oxford University Press, vol. 1(1), pp. 27-50.

économiques des territoires, c'est-à-dire des flux monétaires qui viennent, de l'extérieur, irriguer les territoires. Une première évaluation, réalisée grâce aux soutiens de la Datar et de la Caisse des Dépôts, a offert un chiffrage des bases économiques des aires urbaines et des zones d'emploi françaises pour l'année 2003⁹.

Le résultat le plus saisissant est que la contrepartie monétaire des activités basiques productives locales, celles qui produisent des biens et services vendus à l'extérieur du territoire ne représentent, en moyenne, que de l'ordre de 20 % du total des bases. D'autres sources de revenu, bien plus importantes en volume, constituent le plus gros des revenus basiques des territoires. Pour aller vite, les activités publiques (fonctions publiques d'État, des collectivités locales et hospitalières) apportent, en gros également 20 %. Les revenus captés du fait de la résidence permanent ou provisoire d'agents non actifs sur le territoire considéré représentent de l'ordre de 40 % des bases (retraités, habitants actifs et touristes), enfin les bases sociales (prestations sociales) et médicales (remboursements de soins de santé) apportent encore une fois 20 %.

C'est ainsi que l'on voit apparaître quatre types de bases, c'est-à-dire quatre types d'économie locale : productive, publique, résidentielle et sociomédicale. La plus spectaculaire, et probablement la moins étudiée dans les modèles de développement local, est cette fameuse « *économie résidentielle* » qui est apparue comme pouvant se combiner ou se substituer à l'économie productive et dont l'identification permettait de mieux comprendre pourquoi des territoires superbement compétitifs (à forte base productive) pouvaient n'enregistrer que de très médiocres performances de développement local (en termes de peuplement, de revenu, d'emploi ou de chômage/pauvreté). À l'inverse, on observe que de nombreux territoires français peu engagés dans la production moderne mondialisée, grâce à l'appoint de l'économie résidentielle, caracolent en tête des classements pour la progression de l'emploi, du revenu, le contrôle du nombre de pauvres ou pour leur solde migratoire.

Ce train d'analyse a ainsi permis de mieux poser la distinction radicale –et pourtant souvent ignorée– entre croissance locale et développement local. Les apports de la Nouvelle Économie Géographiques apparaissent dès lors utiles à la compréhension de la dimension locale de la croissance mais pas pour identifier ou modéliser les facteurs du développement des territoires. Paul Krugman a obtenu son prix Nobel pour ses travaux sur la localisation des activités et pas sur le développement régional ou local¹⁰.

La nouvelle s'est alors répandue – à grande vitesse- qu'il n'y avait pas besoin d'être compétitif sur le plan productif si le territoire avait une offre résidentielle particulièrement attractive. Des lecteurs pressés ont cru voir dans nos travaux un éloge pour la croissance locale zéro et la garantie d'une prime à la paresse, voire au parasitisme local. Pourtant, dans le débat parfois vif¹¹ qui a succédé à ces travaux, c'est la « *tentation résidentielle* » que nous avons été amenés à dénoncer, ainsi que les biais à la fois pro développement

⁹ Ce sont les données qui sont présentées dans Davezies L. (2008) *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Coll. « la République des Idées ». Le Seuil. 110 pages.

¹⁰ Voir Talandier M. et Davezies L. (2009) *Croissance et développement local. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*. En cours d'édition. Éditions du PUCA. 120 pages.

¹¹ Voir le débat « Penser la décentralisation sur tous ses niveaux ». *Esprit* mai 2008, ou encore Davezies L. et Estèbe Ph. (2007) « Mythes et légendes du développement territorial : l'autonomie politique dans l'interdépendance économique ? » *Pouvoirs Locaux*. n°72 I/2007 (mars)

et anti-croissance que pouvaient comporter les stratégies locales et nos mécanismes de décentralisation. En bref, nous avançons que la somme des intérêts de développement local (de captation de revenu) n'est pas forcément cohérente avec l'intérêt de la croissance nationale (de création de richesse).

Pour autant, le terme d'économie résidentielle s'est taillé une place sur la scène de l'analyse territoriale. Les manifestants Corses qui ont occupé cet été la villa d'un acteur célèbre entendaient par là protester contre les options du PADDUC dont ils craignent qu'il ne livre l'Île à « *l'économie résidentielle* ». Le débat est donc ouvert : jusqu'à quel point l'économie résidentielle constitue-t-elle une option raisonnable de développement pour des territoires pénalisés dans la compétition productive ? (Massif Central, par exemple) et jusqu'à quel point des politiques locales de promotion de l'économie résidentielle détournent-elles les territoires d'opportunités de développement productif (aire urbaine niçoise, par exemple).

L'Insee s'est récemment mise de la partie en produisant de son côté une notion d'économie résidentielle qui, pour intéressants que soient les chiffres qu'il présente, vient jeter un peu de trouble sur le plan conceptuel.

« *L'économie résidentielle* » de l'Insee s'exprime en nombre d'emplois « *domestiques* ». Il s'agit de l'ensemble des emplois qui répondraient localement¹² à la demande des ménages. C'est ce que l'on a appelé, dans des travaux antérieurs, les emplois qui se localisent pour vendre (par opposition à ceux qui se localisent pour produire ou ceux, publics, qui se localisent pour servir). Dans l'abondante littérature internationale du siècle passé portant sur la théorie de la base, ces emplois sont appelés « *emplois domestiques* ». C'est le terme qu'utilisent des Hoyt, des North ou des Tiebout. Certes, ce terme de « *domestique* » est peu élégant voire péjoratif, mais c'est celui qui s'est établi dans les milieux de l'analyse économique. On peut comprendre que l'Insee ait souhaité proposer une autre terminologie, qui est à cet égard bienvenue. Sauf que ce terme renvoie directement, dans l'esprit de lecteurs troublés, à l'économie résidentielle dérivée des travaux de la base économique, dont la définition est totalement différente et renvoie non à la demande des ménages mais à l'offre territoriale.

La théorie de la base est une approche des moteurs du développement local par les revenus. Ce sont les revenus -dits « *basiques* »- qui viennent irriguer les territoires et qui insufflent leur développement. Dans un deuxième temps, c'est la circulation interne des revenus dans les territoires qui permet le développement des emplois « *domestiques* » par le jeu de multiplicateurs d'emploi et de revenu. En bref, ce modèle est néoclassico-keynésien, combinant offres territoriales de toutes natures vis-à-vis du reste du monde, qui attirent les revenus basiques, et demande interne qui libère les effets multiplicateurs, notamment en termes d'« *emplois domestiques* ».

Bref, à l'Insee, l'économie résidentielle désigne des nombres d'emplois de boulangers, commerçants ou médecins et, dans nos travaux, elle renvoie à des montants monétaires de retraites ou de dépenses touristiques. L'Insee désigne sous ce terme ce que la littérature,

¹² il faut noter, de plus qu'un tel chiffrage permettant de distinguer les emplois tournés vers la demande locale (domestiques) de ceux visant une demande extérieure (basiques) est nécessairement très conventionnel. Ce chiffrage pose depuis des décennies un problème aux économistes urbains et régionaux qu'ils n'ont encore que mal résolu. On est là plus proche des résultats de spéculations -fécondes- de l'analyse économique que de la donnée statistique c'est-à-dire moins dans l'INS que les EE.

avant nous, nomme « *emplois domestiques* ». Il ne s'agit pas de dire qui a raison et qui à tort, et d'autant moins que l'auteur de ces lignes serait ici juge et partie. Du moins est-il important, pour le lecteur, de savoir à quelles notions distinctes et à quels univers théoriques renvoie ce même terme.

Pour finir, l'« *économie présentielle* » est une autre expression qui est venue s'ajouter au vocabulaire éclairant de façon nouvelle et utile la question du développement local, mais qui peut aussi introduire un nouveau trouble chez le lecteur.

La notion de « *présence* » a été introduite par Christophe Terrier¹³ quand il dirigeait le service d'études du ministère du Tourisme. Il s'agit d'une de ces inventions fortuites qui, en travaillant sur une question donnée a permis d'apporter des réponses majeures pour d'autres domaines. En l'occurrence, tout commence avec demande de la Sécurité Civile de fournir une cartographie de la présence effective quotidienne de population, en 2005, dans les départements français, afin d'aider à mettre en place une stratégie logistique de médicaments en cas d'épidémie ou d'attaque bioterroriste pouvant survenir n'importe quand et n'importe où sur le territoire français. Le ministère du Tourisme dispose de l'enquête sur panel SDT et d'éléments d'enquêtes aux frontières lui permettant un tel chiffrage. Les données produites sont saisissantes et présentent le plus grand intérêt, bien au-delà des spécialistes de sécurité : on voit ainsi que certains territoires ont des populations « présentes » bien inférieures à celles qui sont recensées, et vice-versa pour d'autres qui enregistrent de forts excédents de présence¹⁴. Par exemple, le département des Alpes-Maritimes, en 2005, a connu une présence de population de 9 % supérieure au nombre de sa population résidente, le Var de 18 %, la Vendée de 15 % ou la Haute Savoie de 14,5 %. Les Alpes de Haute Provence atteignent les 33 % et les Hautes Alpes 48 % ! À l'inverse, le département des Vosges enregistre un déficit de présence de 6 % de sa population résidente, l'Essonne de 8 %, les Hauts de Seine de 9 %, le Nord de 2 %, le Rhône de 4 %

Ces données permettent aussi de préciser la notion d'attraction touristique. Telle qu'elle est utilisée et documentée, cette notion renvoie en fait à une mesure du seul « tourisme brut » en dénombrant le nombre de nuitées touristiques effectuées dans les territoires. La « *présence* » mesurée offre, pour la première fois¹⁵, un indicateur de « *tourisme net* » tenant compte à la fois de la capacité d'attraction des territoires vis-à-vis des touristes et de rétention de leurs populations résidentes. En effet, un territoire peut très bien être à la fois un champion dans l'accueil du tourisme et n'avoir qu'un niveau de « *tourisme net* » très médiocre. C'est le cas de l'Île de France : première destination touristique mondiale, elle accueille en 2005, en équivalent hommes-années, 490 000 touristes, soit de l'ordre de 4 % de sa population bravo.

Mais dans le même temps, les Franciliens ont eux-mêmes effectués encore plus de séjours hors de la région, pour un total d'absence d'un peu plus d'un million d'hommes années. Résultat, la présence -ou le tourisme net- en Île de France enregistre un déficit de l'ordre de 4 % de la population résidente, soit en termes d'effets sur la consommation

¹³ Terrier, Christophe ; Sylvander, Marguerite, Khiati Abdel, 2005, « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements » - Insee Première n°1050, novembre 2005

¹⁴ Les résultats départementaux sont accessibles sur les sites : www.christophe-terrier.com et www.tourisme.gouv.fr

¹⁵ Et il faut espérer que les données de 2005 ne seront pas les dernières en effet il ne semble malheureusement pas assuré aujourd'hui que le ministère du tourisme et/ou l'Insee refassent ce type de calcul sur les années ultérieures.

locale quelque chose qui doit plutôt tourner autour de 8 à 10 % de perte (les mobiles ayant un pouvoir d'achat de l'ordre de deux fois plus élevé que la moyenne). On entend souvent dire que le tourisme permet, dans une grande métropole comme Paris, d'offrir des emplois peu qualifiés aux actifs les moins adaptés à son économie productive. C'est vrai de son tourisme brut, c'est l'inverse pour son tourisme net, et il ne faut donc pas s'étonner de la faible croissance de l'emploi tourné vers les personnes dans cette région et, donc, de la vigueur du chômage et de la pauvreté.

Avec cette donnée de présence, on peut passer de la notion « *d'économie résidentielle* » à celle, proposée par Christophe Terrier, d'« *économie présentielle* ». Il faut rester prudent dans l'usage et la définition de ces notions encore jeunes et nécessairement un peu floues et dont personne n'est propriétaire (particulièrement l'auteur de ces lignes). On peut cependant proposer qu'elles ne soient pas équivalentes (alors qu'on les entend indifféremment utilisées). L'économie résidentielle renvoie à *l'offre territoriale* non productive, publique ou sociale (revenus des navetteurs, des retraités et des touristes), mesurée en montant monétaires. L'économie présentielle renvoie plutôt à la *demande effective* sur le territoire, à la consommation (en quelque sorte à la propension locale à consommer) et permet d'approcher une mesure de la transformation de revenus locaux en emplois domestiques. Tout cela serait évidemment beaucoup plus clair si on disposait et de séries de données localisées de consommation et d'emplois liés à la demande locale. Ce n'est pas le cas, en dépit de ce que suggère la publication par l'Insee de statistiques des emplois de son « *économie résidentielle* ».

On a parfois eu l'occasion de ricaner sur la propension de certains géographes à fabriquer de nouveaux mots ou noms, comme si nommer avec talent permettait d'économiser des efforts d'analyse. Espérons que les différentes avancées sémantiques présentées ici recouvrent de véritables avancées conceptuelles et théoriques et que les progrès ultérieurs de la recherche permettront d'en renforcer et d'en préciser le sens et le statut théorique.

Emploi, comptes publics : ces conséquences économiques préoccupantes du vieillissement de la population

Par Charles Plantade

Le Figaro Economie, Publié le 01/09/2023 à 18:49

En appliquant la pyramide des âges attendue pour 2040 à l'année 2019, les dépenses de protection sociale auraient été supérieures de 100 milliards d'euros, estime un rapport de l'Institut Montaigne.

Natalité en berne et vieillissement de la population. À l'horizon, un inquiétant déficit démographique. Et l'économie française pâlit. Car ces conjonctures représenteraient de réelles menaces pour les caisses de l'État, à en croire une note du très libéral Institut Montaigne. Il est clair que cette *«double dynamique aura un impact direct sur la richesse nationale produite, les comptes sociaux, l'emploi et les salaires de notre pays»*, estime son auteur, le politologue Bruno Tertrais. C'est pourquoi politiques publiques et choix sociétaux seront *«nécessairement»* influencés par ce vieillissement de la population et ses conséquences économiques, comme la diminution de la productivité la baisse des taux d'intérêt.

Le vieillissement est quasi certain puisque la faible croissance de la population de *«seulement»* 0,3% en 2022 témoignerait de l'entrée de la France dans une phase de ralentissement démographique, juge l'étude. Un taux relativement bon comparé à celui d'autres pays européens comme l'Allemagne où la population décroît. Mais *«l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) n'était plus que de 1,8 en 2022 alors qu'il était encore au "seuil de renouvellement" il y a une décennie (2 en 2013)»*, pointe du doigt le rapport. D'où un vieillissement mécanique de la population française. Pour l'Institut Montaigne, de *«pionnière de la transition démographique»*, la France est ainsi devenue *«pionnière de vieillissement en Europe»*.

Près d'une personne sur trois aura plus de 60 ans en 2040

Si l'immigration pourrait ralentir cette tendance, elle ne suffira apparemment pas à enrayer le vieillissement de la population. Les projections de l'Insee tablent sur une part des plus de 60 ans atteignant les 32% en 2040. Quant à celle de plus de 65 ans, elle passerait de 21% aujourd'hui à 29% en 2070. De quoi faire baisser considérablement le nombre d'actifs d'ici 2070, *«de 30,1 millions en 2021 à 30,5 millions en 2040 (fin de la montée en charge de la réforme de 2014) [...] pour se situer à 29,2 millions en 2070»*. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail montre même que, d'ici à 2030, près de 100.000 postes resteront vacants chaque année, en raison du déficit de jeunes entrant sur le marché de l'emploi.

De cette démographie vieillissante découleraient plusieurs phénomènes néfastes pour l'économie nationale. *«De manière générale, plus un pays vieillit, plus la population en âge de travailler diminue, plus la croissance potentielle ralentit»*, constate

l'institut Montaigne. S'ajoute à cela l'effet déflationniste potentiel provoqué par un excès d'épargne et une baisse de la demande en biens de consommation. Les dépenses de santé publiques iraient également croissant, augmentant de 2,5 points de PIB entre 2010 et 2060.

S'ajoutent des conséquences sur le système de retraite. *«L'impact mécanique du vieillissement conduira ainsi à une hausse des dépenses de retraites de +2,2 points de PIB à l'horizon 2030 et de +3,5 points de PIB à l'horizon 2040»*, estime Bruno Tertrais. Par exemple, en appliquant la pyramide des âges attendue pour 2040 à l'année 2019, les dépenses de protection sociale auraient été supérieures de 100 milliards d'euros, passant de 703 à 803 milliards d'euros.

Autant de trous que l'immigration actuelle ne suffirait pas à combler selon le rapport de l'Institut. *«Les nouveaux arrivants finissent aussi par vieillir, et l'amélioration du rapport de dépendance (ratio population d'âge actif / population de plus de 65 ans) est donc passagère. Le raisonnement mécaniste qui veut combler un déficit de force de travail par l'immigration est ainsi à courte vue»*, commente l'auteur. Avant de noter que *«pour stabiliser ce ratio et donc avoir un impact sur le financement des retraites, une immigration massive serait indispensable»*, avançant le chiffre astronomique de deux millions d'immigrés par an entre 2025 et 2050, soit 50 millions au total.

Si le vieillissement de la population comporte de nombreux risques pour l'économie, certains soulignent toutefois les opportunités de cette mutation profonde. Une étude de l'institut d'études Xerfi estimait ainsi que l'économie du vieillissement pourrait peser quelque 109 milliards d'euros en 2026. Un marché juteux, pour qui saura en tirer profit.

La Silver économie, une filière d'avenir

<https://www.cci.fr/actualites/la-silver-economie-une-filiere-davenir>

Le vieillissement de la population mondiale entraîne des changements démographiques qui ouvrent de nouvelles opportunités pour les entreprises, notamment au sein de la « silver économie ». Décryptage d'une filière en forte croissance.

Le constat est sans appel : la population française vieillit. D'une part, l'espérance de vie se prolonge. De l'autre, les générations du baby-boom arrivent à l'âge de la retraite. En 2019, on compte 17,5 millions de personnes de plus de 60 ans en France, selon l'Insee. D'après les projections de l'institut de statistiques, elles seront 24 millions en 2050, soit 32 % de la population.

Face au vieillissement de la population, la société doit s'adapter et notamment proposer des produits et services adaptés à la vie des séniors. Nous avons donc vu apparaître le terme de « silver économie » où l'anglicisme silver fait référence aux cheveux grisonnants. Selon la DGE, la silver économie couvre l'ensemble des activités économiques et industrielles qui bénéficient aux séniors (60 ans et plus). Ces activités doivent leur permettre d'améliorer leur qualité et confort de vie, leur vie sociale voire leur espérance de vie.

Vue la croissance de la population des séniors, la silver économie représente une opportunité économique et industrielle pour la France. Ce nouveau champ entraîne, en effet, des créations d'entreprises, d'emplois et offrent aux entreprises déjà existantes de nouvelles perspectives d'affaires.

La filière s'organise autour de trois axes forts :

- **Le maintien à domicile :** toutes les solutions permettant aux séniors de rester vivre à leur domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. Cet axe concerne les services à la personne, l'habitat (aménagement, monte-escalier, domotique...), la sécurité (téléassistance, capteurs...), le transport (accessibilité, mobilité), la communication (mobile, internet, réseaux sociaux...).
- **La santé :** cet axe concerne notamment la nutrition, la prévention, la e-santé et la télémédecine...
- **Le bien-vieillir :** il s'agit de tout ce qui peut rendre la vie des séniors plus pratique et agréable : les loisirs (culture, bien-être, sport, tourisme), les commerces, le travail (emploi séniors, formation) ...

Afin de structurer cette filière d'avenir, un **contrat de filière** a été signé en 2013 et une feuille de route mise en place proposant une quarantaine d'actions visant à : créer les conditions d'émergence d'un grand marché de la silver économie, à favoriser le développement d'une offre compétitive, exporter les produits et les technologies de la silver économie, professionnaliser les acteurs, communiquer positivement sur les séniors et créer des innovations.

L'emploi des seniors, une culture des âges à faire

évoluer ?

DECRYPTAGE. Quatre types culturels d'accompagnement des fins de carrière ont pu être identifiés dans les pays développés et le modèle français ne semble pas le plus approprié au contexte démographique. Par Bérangère Gosse, Université de Rouen Normandie

La Tribune, 07 Mars 2023,

La France reste loin de la moyenne de l'Union européenne en termes de taux d'emploi des seniors. Avec 56 % des personnes âgées de 55 à 64 ans en emploi en 2021, le pays pointe au seizième rang des 27, dont la moyenne est à 60,5 %. Ce taux étant calculé sur la population totale (et non sur les seuls actifs comme l'est le calcul du taux de chômage), une explication à cela réside dans le fait que l'âge de départ à la retraite y est des plus « jeunes » : 62 ans.

En quelques années, après l'abaissement de l'âge de départ de 65 ans à 60 ans en 1982, un nouveau modèle d'emploi semble s'être mis en place en France. Une seule génération (30-54 ans) se devait d'être au travail avec l'idée qu'il fallait, par tous les moyens, d'un côté inciter les jeunes à se former et de l'autre, évincer les « seniors » de l'emploi.

Dès 1998, l'OCDE propose toutefois une **autre stratégie** d'action. Plutôt que de considérer directement l'âge, il s'agirait plutôt de proposer une gestion des parcours et des temps sociaux avec l'avancée en âge. Plutôt que de parler de « senior », on parlera alors de « **vieillessement actif** ». Est mis en avant « la capacité des personnes avançant en âge à mener une vie productive dans la société et l'économie au bénéfice tant de l'individu que de la collectivité ». En 2001, le **Conseil européen**, réuni à Stockholm, précise de nouveaux objectifs, en lien avec la **stratégie dite « de Lisbonne »** établie un an auparavant. Est visé un taux d'emploi global de 70 % pour 2010, 50 % pour les 55-64 ans.

Le bilan global semble un échec. En 2013, l'**analyse comparative** menée par la sociologue Anne-Marie Guillemard mettait déjà en évidence une grande disparité entre les pays membres à la fois dans leur capacité à maintenir les seniors sur le marché du travail et dans la mise en œuvre d'un vieillissement actif en emploi. Elle établissait que les trajectoires professionnelles différenciées de fin de carrière et les capacités des seniors à durer en emploi dépendaient des options de politiques de protection sociale, d'emploi et de formation retenues. Les options choisies révèlent en fait des cultures vis-à-vis de l'âge différentes selon les pays, élément que nous souhaiterions mettre en perspective dans les débats actuels.

Comment inclure, comment indemniser ?

La même auteure a proposé une [typologie](#) culturelle de la façon dont est saisie la question des deuxièmes parties de carrière. Quatre groupes s'y articulent selon deux dimensions : le niveau d'indemnisation du non-travail et les politiques d'inclusion ou d'exclusion des actifs vieillissants du marché de l'emploi.

Quatre cultures du vieillissement

	Politique d'exclusion du marché de l'emploi des actifs vieillissants	Politique d'inclusion au marché de l'emploi des actifs vieillissants
Indemnisation élevée du non-travail	Culture de la sortie précoce du marché du travail	Culture du droit au travail à tout âge
Indemnisation faible du non-travail	Culture de la régulation par le marché du travail	Culture du devoir d'activité et du maintien en emploi

Source: Auteur, d'après Anne-Marie Guillemard • Créé avec Datawrapper

La culture de la « régulation par le marché du travail » se retrouve notamment dans les pays anglo-saxons, où les actifs vieillissants sans ressources financières n'ont pas d'autre choix que de se maintenir sur le marché du travail. Ils subissent alors de plein fouet la conjoncture du marché du travail. La possibilité de se maintenir ou le rejet est fonction du niveau de l'offre et de la demande de la main d'œuvre.

La « culture du devoir d'activité et du maintien en emploi », elle, se retrouve particulièrement au Japon où les salariés vieillissants bénéficient de plusieurs opportunités de maintien sur le marché du travail. C'est la catégorie qui correspond le plus à l'application du concept de vieillissement actif au sens de l'OCDE. Les hommes japonais sortaient ainsi du marché du travail en 2020 à un [âge moyen de 68,2 ans](#), le plus élevé des pays de l'OCDE avec la Nouvelle-Zélande.

Les pays scandinaves ainsi que les Pays-Bas sont ceux qui correspondent le mieux à la « culture du droit au travail à tout âge ». Le modèle propose des programmes préventifs de maintien de l'employabilité et de la capacité de travail. Des actions de réinsertion et de réhabilitation sont proposées à tous les âges permettant de se maintenir au travail.

La France, elle, avec un niveau d'indemnisation élevé du risque de non-travail associé à une politique d'exclusion des actifs vieillissants du marché du travail, semble davantage touchée par une « culture de la sortie précoce ». Présente sur plusieurs décennies, elle a établi une norme, une sorte de privilège dont chaque actif vieillissant souhaite profiter comme ses prédécesseurs. Le niveau élevé et la durée des indemnités du non-travail contribuent à la réduction de l'offre de travail pour les actifs vieillissants. L'inactivité et le chômage sont finalement incités et accompagnés par les pouvoirs publics et les employeurs.

L'image des seniors à valoriser

Deux cultures des âges apparaissent les plus appropriées pour faire face au vieillissement de la population et atteindre l'équilibre des finances publiques : celles « du droit à tout âge » et « du devoir d'activité et du maintien en emploi ». Ces cultures suggèrent une approche d'inclusion, qui consiste à prévenir et organiser le

travail des actifs vieillissants. L'idée est de favoriser le maintien des capacités à tout âge et la prolongation de la période active. Il s'agit de valoriser l'emploi des seniors alors que, en France, l'[image des seniors](#) est souvent associée à une charge économique, un problème de cohésion interne et un risque de productivité.

Les dernières [études](#) sur la représentation des seniors mettent en lumière les principaux freins perçus tant par les candidats que les recruteurs : l'âge, leurs prétentions salariales, leur adaptabilité, leur flexibilité, leur familiarité avec les nouvelles technologies et enfin la fragilité de leur santé. La discrimination des candidats âgés à l'embauche générerait même une forme d'[« invisibilisation »](#).

Comment passer en France d'une culture d'exclusion du marché de l'emploi des actifs vieillissants à une culture d'inclusion ? Ce changement de paradigme nécessite une stratégie multidimensionnelle qui, au-delà de la réforme en débat, implique autant les politiques publiques que les organisations. Cette révolution culturelle des mentalités s'opère lentement et nécessite la réforme des modalités d'attribution et des niveaux d'indemnisation du non-travail ainsi qu'un changement de représentation à l'égard des actifs vieillissants. Ce dernier passera par la diffusion des bonnes pratiques organisationnelles facilitant l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail pour tous, objet de nos [travaux passés](#) et à venir.

Par [Bérangère Gosse](#), Maître de conférences en GRH, Université de Rouen Normandie

D'ici 2070, des régions de moins en moins peuplées et des départements vieillissants

Publié le 21/12/2022 • Par [Jérémy Fichaux](#) [Mathilde Elie](#) • dans : [France](#)

Dans sa dernière étude de projection démographique, l'Insee met en évidence un ralentissement généralisé de la croissance démographique d'ici 2070 avec un tiers des régions qui perdraient des habitants, mais aussi un vieillissement important de la population, notamment dans 64 départements.

A quoi ressemblera la situation démographique de votre région et de votre département d'ici 2070? Une partie de la réponse se trouve dans la [dernière étude de projection démographique](#) réalisée par l'Insee qui donne les grandes tendances pour les années à venir.

Première information à retenir : le ralentissement généralisé de la croissance démographique. En effet, un tiers des régions perdraient des habitants. C'est le cas de la Normandie, de la Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est où le recul approcherait 0,30% par an en moyenne. D'ici 2070, la population diminuerait aussi de manière significative dans les régions Hauts-de-France et Centre-Val-de-Loire, respectivement 0,20% et 0,13% en moyenne.

Le sud et l'ouest préservés

Seules l'Occitanie et les Pays-de-la-Loire sortent du lot puisqu'elles seraient les seules régions métropolitaines à ne pas perdre d'habitants entre 2050 et 2070. A noter aussi que les évolutions de la population dans les régions du sud et de l'ouest seraient toujours les plus positives, en particulier l'Occitanie, dans les Pays-de-la-Loire, en Corse, en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine où le taux de croissance annuel moyen serait compris entre 0,13% et 0,25%. Il serait également positif en Auvergne-Rhône-Alpes (0,15%).

Concernant les départements, 14 d'entre eux perdent des habitants depuis près de 10 ans. La population des départements situés le long de la diagonale des faibles densités, de la Moselle au Lot-et-Garonne, ainsi que celle de la plupart des départements des Hauts-de-France, du Grand Est et de la Normandie diminueraient

globalement d'ici 2070. La façade atlantique, l'Occitanie, et le sud-est de la France connaîtraient des retournements démographiques plus tardifs, à compter de 2040. Et seuls 10 départements (Ariège, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Tarn, Tarn-et-Garonne, Guyane et Mayotte) auraient une population toujours en hausse jusqu'en 2070.

« Ces résultats ne sont pas surprenants car ils s'inscrivent dans une tendance amorcée depuis plusieurs années, analyse pour la Gazette Arthur Cazaubiel, co-auteur de cette étude. En revanche, ce qui est marquant, c'est la diversité des situations avec des départements qui perdent de la population depuis plus de 10 ans et d'autres qui, au contraire, vont connaître ce retournement de tendance à plus long terme. »

Soldes naturel et migratoire

Ces transformations territoriales s'expliquent par l'évolution des soldes naturel et migratoire. « Il faut avoir conscience que d'ici 2070, l'arrivée aux grands âges de la génération du baby-boom va générer un surcroît de décès. Le solde naturel va donc contribuer de manière négative à la croissance démographique à peu près partout. » Sur ce point, l'Île-de-France serait une exception avec un solde naturel contribuant positivement à sa croissance démographique.

Le solde migratoire quant à lui a un effet plus variable. Ainsi, les régions du sud et de l'ouest, plus attractives, parviendraient à maintenir une croissance moyenne de leurs populations grâce aux migrations internes ou internationales. En Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes, l'excédent migratoire compenserait le déficit naturel et contribuerait à l'augmentation de la population. En Île-de-France, [les départs sont eux plus nombreux que les arrivées depuis plus de 40 ans](#).

Plus de 30% de seniors dans 64 départements

Le second enseignement de cette étude concerne le vieillissement attendu de la population à l'échéance 2070. Il concernerait l'intégralité des départements, mais surtout, dans 64 départements, plus de 30% des habitants seraient âgés de 65 ans ou plus.

« C'est inédit car en 2018, début de la période de notre étude, aucun département de France n'est dans cette situation. Cela pose évidemment des [questions autour de la dépendance des personnes âgées](#). »

Car c'est là tout l'intérêt de cette étude. Malgré les incertitudes, car il s'agit là de projections, ces données peuvent permettre aux collectivités et aux acteurs publics de se projeter, pour adapter leurs politiques. A partir de cette étude nationale, des diagnostics personnalisés peuvent en effet être réalisés pour les territoires de plus de 50 000 habitants. « Les simulations locales permettent à des acteurs très divers de voir quel serait l'impact d'un changement démographique sur les politiques publiques, confirme Arthur Cazaubiel. Les conseils départementaux peuvent par exemple avoir une idée du nombre de collégiens dans le futur, les préfetures peuvent observer la manière dont la population active va évoluer dans les prochaines années. On peut aussi travailler sur des impacts indirects. Par exemple, un territoire qui cherche à attirer de jeunes actifs pourrait indirectement faire face à une augmentation des naissances. »

A noter tout de même quelques limites. Par exemple, l'étude ne prend pas en compte les effets du réchauffement climatique sur le comportement migratoire. « Notre outil sert en effet à obtenir des projections en l'absence d'un bouleversement, confirme Arthur Cazaubiel. Or il est fréquent que notre projection soit mise à mal pour des raisons diverses. Par exemple en 2014, dans certains territoires, le comportement démographique s'est écarté de nos projections. Nous avons relié cela à une situation économique qui s'est fortement dégradée avec un taux de chômage en hausse et donc une baisse de l'attractivité. »

Analyse

Déclin démographique dans la Nièvre : les causes et les raisons d'espérer

Le Journal du Centre, publié le 30/12/2020

La Nièvre est le dernier département de France en matière de chute de la population, d'après les derniers chiffres de l'Insee. Un géographe, spécialiste des dynamiques territoriales, analyse les causes. Et donne des raisons d'espérer.

Quelle comparaison est possible d'oser entre la Nièvre et la Martinique ? A priori, rien de commun entre ces deux départements. Eh bien, si : leur démographie. La Nièvre et la Martinique sont les deux derniers départements de France en matière de chiffres... négatifs. Ils affichent, pour la période 2013-2018, une baisse de leur population de 0,9 %.

La comparaison s'arrête là. En effet, cette baisse ne se décompose [pas de la] même manière dans le centre de la France et dans les Antilles. La Nièvre cumule - 0,6 % de solde naturel (entre les naissances et les décès) et - 0,3 % pour le solde migratoire (population venant d'ailleurs). Le premier étant structurel (et se retrouve globalement partout en France) quand le second est conjoncturel (le manque d'emplois).

Une fois de plus, mardi 29 décembre, lors de sa présentation des populations légales 2018 (entrant en vigueur le 1er janvier 2021), l'Insee a noté que les emplois étaient la principale source de mouvement des populations. Avec l'attraction pour la mer et les océans. Or la Nièvre ne possède ni l'un, ni l'autre. Son passé industriel étant de plus en plus lointain, sa population ne se renouvelle pas.

Laurent Chalard, géographe et spécialiste des dynamiques territoriales, ne veut pas céder à la « nièvrose ». Il s'explique.

Le poids de l'histoire

La « chute » est d'autant plus dure pour la Nièvre qu'elle a connu un glorieux passé. « Depuis le XIXe siècle, la Nièvre a souffert de sa situation géographique. Si, avant, l'axe ligérien permettait de relier Paris à la Méditerranée, au fur et à mesure du XXe siècle, les grands axes de transports ont contourné la Nièvre : l'A6, le TGV... La Nièvre, pourtant au centre, s'est retrouvée en périphérie », explique Laurent Chalard.

À cela s'ajoute le déclin de l'industrie, et certaines villes de la Nièvre se retrouvent exsangues, comme La Machine ou Imphy.

« Ces éléments structurels ne sont pas forcément liés aux élites locales », tempère le spécialiste. « Mais, il n'y a aucune activité économique pour prendre le relais de l'industrie, où les machines remplacent de plus en plus les hommes. »

De plus, la crise financière de 2008 a accentué (pour les départements dits ruraux) la concentration des emplois dans les métropoles. Avec les effets délétères que tout le monde connaît... Mais le constat est bien celui-là. Sans l'attraction d'une grande ville, point de salut.

L'accablant constat

Avec ce nouveau rapport de l'Insee, la Nièvre accuse le coup. Encore une fois. "Pour la Nièvre, c'est la double peine. Il y a plus de décès que de naissances ; les jeunes partent d'où une natalité faible. Seuls les retraités restent. De plus, sur ce déficit naturel vient se plaquer un déficit migratoire. L'emploi ne permet pas de faire venir des jeunes. Et pour les nouveaux retraités, la Nièvre n'est pas perçue comme un département attractif, contrairement à la moitié sud de la France, ou encore le littoral atlantique. »

Nevers n'est pas assez peuplée et assez forte pour entraîner des mouvements de population. Petite consolation : en Bourgogne-Franche-Comté, seuls le Doubs et la Côte-d'Or connaissent une hausse de leur population sur une période de cinq ans. Les autres zones sont en repli. Sans Dijon, la Côte-d'Or serait comparable à la Nièvre.

« Mais Nevers n'est pas assez peuplée et assez forte pour entraîner des mouvements de population », affirme Laurent Chalard.

Les raisons d'espérer

Une fois ce bien triste constat tiré, faut-il céder à la fatalité ? « Pas du tout », lâche le géographe. « La situation géographique de la Nièvre est toujours au centre ! Donc intéressante. Il faut que l'A77 soit terminée. Enfin terminée. Ainsi, l'A77 sera un vrai axe de Paris à Lyon, en passant par Nevers et Roanne. Un axe concurrent à l'existant, et moins cher. Et pourrait aussi permettre un lien plus important entre Paris et Clermont-Ferrand. »

Pour le géographe, le département de la Nièvre ne doit pas penser qu'à sa « partie » d'A77 : « Impliquer le département de l'Allier me semble essentiel. Il ne faut regarder que les limites de son propre département. »

Cette crise sanitaire a prouvé une chose : les urbains veulent vivre à la campagne. Autre levier pour enrayer cette baisse (qui, si elle continue ainsi pourrait voir la Nièvre passer sous la barre des 200.000 habitants dans 4 ans) : la birésidentialité. Derrière ce terme quelque peu bizarre, se cache l'idée simple de pouvoir télétravailler depuis la Nièvre et ne se rendre sur son lieu de travail qu'une fois par semaine. Ou bien vivre six mois en ville et six mois à la campagne. Bien sûr, pour cette configuration de vie, on imagine très bien des Parisiens venir s'installer dans la

Nièvre. Sur le papier, cela paraît idéal. Surtout avec la crise sanitaire actuelle et l'engouement qu'a connu la Nièvre lors des épisodes de confinement.

« Cette crise sanitaire a prouvé une chose : les urbains veulent vivre à la campagne », d'après le géographe. Certes, mais l'Insee se donne « trois à cinq ans » pour analyser les retombées pour la Nièvre des périodes de confinement ; en sachant « que les résidences secondaires devraient rester secondaires et non devenir des résidences principales ».

« Sur cet aspect, je pense que deux seules zones de la Nièvre pourraient en tirer un bénéfice : la Puisaye-région de Cosne et le nord du Morvan », tempère Laurent Chalard.

La Nièvre doit également se prendre en main et travailler sur son déficit d'image. "La Nièvre a des atouts », insiste Laurent Chalard. « Mais il faut travailler sur certaines pistes : comme se rapprocher du Loiret et d'Orléans. Il existe des liens historiques. Et là aussi, le réseau autoroutier est à voir. »

Changer le nom de la Nièvre pour changer son image

Enfin, dernière piste du géographe : le changement de nom du département. "La Nièvre pourrait s'appeler le Nivernais, c'est plus joli et c'est le nom de la province historique. Regardez l'effet qu'a eu le changement de nom des Côtes du Nord en Côtes d'Armor ! C'était en 1990, et ça a eu un très bon impact. Surtout, cela pourrait changer l'image et fixer de nouveaux objectifs. »

Pour que la Nièvre ne passe pas sous le seuil fatidique des 200.000 habitants...

Laure Brunet